



Prévoyance Professionnelle

Couvrez vos frais fixes en cas d'arrêt de travail.

Avec Frais Généraux Permanents,
APRIL garantit la pérennité de votre activité
en cas de maladie ou d'accident.

VERSION
2023

Rendez-vous
sur pro.april.fr


L'ASSURANCE EN PLUS FACILE

Une offre complémentaire aux garanties de maintien de revenus

La couverture de vos frais généraux est essentielle pour protéger votre entreprise en cas d'imprévus qui pourraient vous empêcher de travailler : une maladie, un accident, une blessure.

Souscrire notre contrat Frais Généraux Permanents est une mesure proactive pour préserver la pérennité de votre entreprise et sa stabilité financière.

Concentrez-vous sur votre rétablissement sans vous soucier des factures qui s'accumulent.

Pour une couverture optimale, ce contrat complète parfaitement la souscription d'un contrat de prévoyance et maintien de revenus ou un contrat de santé.

Avec Frais Généraux Permanents APRIL

Vous bénéficiez d'une solution de prévoyance pour couvrir les frais fixes de votre entreprise en cas de coup de dur et pouvez ainsi :



MAINTENIR LA PÉRENNITÉ DE VOTRE ACTIVITÉ

Pendant votre arrêt de travail, APRIL prendra en charge :

- Les coûts fixes de votre entreprise (loyer, dépenses d'eau, d'électricité, salaires des employés, les taxes et impôts professionnels...)
- Le financement d'un remplaçant⁽¹⁾



BÉNÉFICIER D'UNE COUVERTURE TRÈS PROTECTRICE

Vous êtes couvert en cas de :

- Pathologies liées au dos
- Pratique de sports amateurs
- Mi-temps thérapeutique, à hauteur de 50 % du montant souscrit pendant 6 mois
- Séjours professionnels à l'étranger⁽²⁾
- Hospitalisation ambulatoire ou à domicile



VOUS OFFRIR UNE TRANQUILITÉ D'ESPRIT

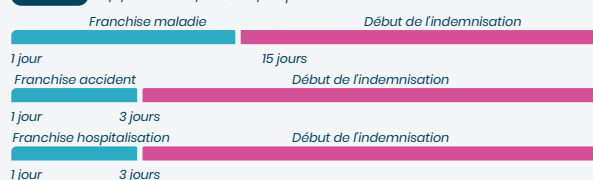
- **Souscription rapide** : sélection médicale en ligne et signature électronique
- Indemnisation simple et rapide. **Un seul document demandé : la copie du dernier bilan comptable** (et non l'ensemble des factures, sauf créateurs ou micro-entrepreneurs)
- L'une des plus **larges listes de frais** pris en charge sur le marché
- Pas de formalité médicale supplémentaire en cas d'augmentation de garantie < 10 % les 5 premières années



ADAPTER VOS GARANTIES GRACE A UN PRODUIT MODULABLE

- Montant mensuel couvert **jusqu'à 15 000 €**, soit 180 000 € annuel
- Durée d'indemnisation **au choix entre 12, 18 ou 24 mois**
- **Franchise** appliquée en cas de maladie, accident et hospitalisation parmi **7 choix** : 15/3/0 - 15/3/3 - 30/3/0 - 30/3/3 - 30/30/30 - 60/60/60 - 90/90/90

EXEMPLE 15/3/3 - Maladie/Accident/Hospitalisation



Possibilité d'**assurer un salarié clé**, indispensable à votre activité et ainsi couvrir les frais fixes de votre entreprise en cas d'arrêt de travail de votre collaborateur



PROFITER D'AVANTAGES TARIFAIRES

- Pour toute souscription à un 2^e contrat de prévoyance ou de santé : une remise tarifaire de **-10 % viager sur chaque contrat** (hors Santé Pro Premium)
- Pour les **créateurs d'entreprise** : un tarif privilégié pendant les 3 premières années de votre activité ou de votre reprise :
 - 15 % sur la cotisation annuelle la 1^{ère} année, - 10 % la 2^e année et - 5 % la 3^e année.
- Pour les **dirigeants employant 5 salariés et plus** : une remise de 5 % sur votre cotisation annuelle

(1) Dans la limite du montant de garantie souscrit lors de l'adhésion.

(2) Hors séjours ou déplacements professionnels à l'étranger dans les pays ou zones qui, au moment du départ, sont « formellement déconseillés » ou « déconseillés » par le Ministère des Affaires Étrangères, quand bien même votre client a une raison impérative professionnelle de s'y rendre.

LA LISTE DES FRAIS GÉNÉRAUX PRIS EN CHARGE DANS VOTRE CONTRAT

- ✓ les dépenses d'eau, gaz, électricité, chauffage, téléphone, loyer et charges, entretien et réparations, des locaux professionnels ;
- ✓ les salaires (charges incluses) des employés habituels de l'adhérent ;
- ✓ les taxes et impôts professionnels ;
- ✓ les intérêts et taxes payés sur les traites de financement des locaux professionnels ;
- ✓ les coûts de location de matériel et de mobilier (dont redevance crédit bail) ;
- ✓ les pertes par dépréciation des matières consommables ;
- ✓ les amortissements des équipements ;
- ✓ les agios sur découverts bancaires ;
- ✓ les cotisations syndicales et professionnelles ;
- ✓ les cotisations sociales et personnelles obligatoires ;
- ✓ les primes d'assurance ;
- ✓ les honoraires comptables ;
- ✓ les frais de véhicule professionnel ;
- ✓ les frais de voyages et déplacements ;
- ✓ les frais de réception, de représentation et de congrès ;
- ✓ le petit outillage ;
- ✓ les frais de fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone, annonces, insertions et publicité ;
- ✓ les coûts de remplacement correspondant aux frais supplémentaires d'exploitation liés au remplacement de l'assuré, si l'adhérent fait appel provisoirement à une personne étrangère à son entreprise pour en maintenir l'activité, même partiellement.

Complétez vos garanties avec des options sécurisantes !

Pour sécuriser votre avenir en tant que chef d'entreprise ou TNS, complétez votre contrat Frais Généraux Permanents APRIL avec les options suivantes :

✓ CONFORT PSY

APRIL prend en charge les maladies liées à des problèmes psychologiques (y compris le burn out).

✓ EXONÉRATION DES COTISATIONS

Vous êtes exonéré des cotisations pendant la durée de votre indemnisation par APRIL.

Une adhésion simple et rapide

Les APRIL :



Un parcours d'adhésion 100% digital facile et intuitif disponible à tout moment depuis chez vous.



Une décision affichée dans 100 % des cas.



Un questionnaire médical en ligne sur un espace sécurisé.



Un conseiller par téléphone, si besoin, pour vous accompagner et vous conseiller.

Des avantages inclus dans votre contrat

● Un espace en ligne pour gérer votre contrat



Accessible sur ordinateur, tablette et mobile.

- Déclarez votre sinistre en ligne et en cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail : votre demande est étudiée en 24h.
- Accédez au détail de votre contrat et à tous vos documents (certificat d'adhésion, appel de cotisation, cotisations générales...) 24h/24 et 7j/7.
- Actualisez vos informations personnelles : RIB, adresse, téléphone, e-mail.

Plus d'informations sur

<https://monespace.april.fr>

● Des réductions partenaires ⁽¹⁾

En tant que client APRIL, vous bénéficiez de réductions exclusives auprès de nombreuses enseignes.

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

Des avantages pour votre santé et des moments de bien-être grâce à nos partenaires.

Garmin, Weight Watchers, Edel Nutrition, Thalazur, Nutrisens, Nutrisens Sport, l'Orange bleue

LOISIRS

Des réductions sur des activités variées, à partager en famille ou entre amis.

Wonderbox, Réduc CE, Intersport Montagne, Coffret Cadeau Magazines, Smartbox, Dakotabox, Skipower, Plusdemags.com, Ciné chèque

VIE QUOTIDIENNE

Des tarifs privilégiés auprès de prestataires de services ou d'enseignes généralistes.

O2, BUT, les Gentlemen du déménagement, Recettes & Cabas, Ultra Premium Direct, Complétude, Rent & Drop, Retraite Plus

VACANCES

Des avantages tarifaires pour vos séjours à la mer, à la montagne, à la campagne, en ville, en France ou à l'étranger.

Odalys Vacances, Odalys Plein Air, Belambra, Pierre & Vacances, VVF Villages, Center Parcs, Vacances bleues, FRAM, Promovacances, la France du Nord au Sud, Villages Nature Paris, Maeva, Adagio, Pierre & Vacances Premium

(1) Les réductions auprès de nos partenaires sont valables uniquement en France Métropolitaine (hors Caraïbes, Réunion et Mayotte).

Complétez votre couverture pour vous et vos salariés

2 contrats
= des économies !

-10%
VIAGER*

En souscrivant un contrat prévoyance professionnelle et un contrat santé collective ou santé professionnelle, bénéficiez de nombreux avantages.

POUR VOUS

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Protégez vos revenus et votre famille, en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

CONTRAT
ÉLIGIBLE
LOI MADELIN

HOMME CLÉ ET ASSOCIÉS

Préservez la pérennité de l'entreprise en cas de perte de l'homme clé ou d'un associé.

GARANTIE CHÔMAGE

Assurez vos revenus en cas de perte d'emploi.

CONTRAT
ÉLIGIBLE
LOI MADELIN

SANTÉ PROFESSIONNELLE

Couvrez vos frais de santé avec les contrats Santé Pro APRIL, Santé Pro Solution et Santé Pro Premium.

POUR VOS SALARIÉS

SANTÉ COLLECTIVE

Respectez vos obligations de mise en place d'un contrat de complémentaire santé pour tous vos salariés.

PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Protégez vos salariés avec un contrat de prévoyance adapté à leurs besoins et leur situation familiale.

1 CONTRAT
POUR LE TNS
+
1 CONTRAT
POUR LES SALARIÉS
=
-10 % VIAGER*
SUR LE CONTRAT
PRÉVOYANCE
DU TNS

* Sous conditions : pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre assureur-conseil.



Une gestion de qualité avec APRIL

Depuis sa création, APRIL change l'image de l'assurance, en offrant à ses clients et partenaires une très grande qualité de service, par une relation simple et conviviale et par une gestion de qualité.



OBJECTIFS QUALITÉ

- Des conseillers disponibles
- Délai de gestion réactif
- Fiabilité de gestion
- Fiabilité des réponses apportées



92%⁽¹⁾

de nos clients se déclarent satisfaits d'APRIL Santé Prévoyance, dont 49 % très satisfaits.

(1) Baromètre annuel de satisfaction réalisé par l'institut Praxis auprès de 1 504 clients par téléphone de Mai à Juillet 2021 (cumul des clients se déclarant très et satisfaits).



UN TRAITEMENT EFFICACE DE VOS DEMANDES

Gagnez du temps avec l'adhésion 100% en ligne



UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

La Fondation APRIL s'engage tous les jours pour une « santé autrement » à travers ses actions et ses publications

Comment déposer une réclamation ?

Pour toute réclamation, l'adhérent ou l'assuré peut s'adresser au Service Réclamations en complétant le formulaire réclamation disponible sur l'espace assuré ou par mail : reclamations@april.com ou par courrier Service Réclamations – APRIL Santé Prévoyance – 114 Bd Vivier Merle – 69439 LYON Cedex 03.

APRIL s'attachera à apporter une réponse sous dix (10) jours ouvrables, et dans un délai de traitement maximal qui ne pourra excéder deux (2) mois.

Si le désaccord persiste, l'adhérent ou l'assuré pourra faire appel au Médiateur compétent.

Toute demande de médiation doit être précédée d'une réclamation écrite. Si la réponse apportée ne satisfait pas ou si aucune réponse n'a été apportée dans les deux (2) mois suivant l'envoi de la première réclamation écrite, l'adhérent ou l'assuré pourra saisir la Médiation de l'Assurance.

- Aucune action judiciaire ne doit avoir été engagée.
- Cette démarche n'empêche pas d'engager ultérieurement d'autres procédures de recours si l'adhérent ou l'assuré le souhaite.
- Le médiateur exerce sa mission gratuitement et en toute indépendance.

- Le médiateur doit être saisi dans un délai maximum de 1 an à compter de la date de la première réclamation

L'adhérent ou l'assuré peut contacter la Médiation de l'Assurance :

- Par courrier : la Médiation de l'Assurance – TSA 50 110 – 75441 Paris cedex 09
- Ou par voie électronique en complétant un formulaire de saisine sur le site de la Médiation de l'Assurance : <http://www.mediation-assurance.org/> Rubrique : Je saisis le Médiateur

Si l'adhérent a adhéré au contrat à distance par Internet, il peut également saisir le médiateur compétent en déposant plainte sur la plateforme de la Commission Européenne pour la résolution des litiges accessible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr>

Il est conseillé à l'adhérent ou l'assuré de s'adresser au Service Réclamations d'APRIL qui l'orientera au mieux et pourra lui fournir des informations sur la constitution du dossier de demande de médiation.

APRIL, l'assurance en plus facile

APRIL est le leader du courtage grossiste en France avec un réseau de 15 000 courtiers partenaires. Les 2 300 collaborateurs d'APRIL ont l'ambition de proposer à leurs clients et partenaires - particuliers, professionnels et entreprises - une expérience remarquable alliant le meilleur de l'humain et de la technologie, en santé et prévoyance des particuliers, professionnels et TPE, en assurance des emprunteurs, en santé internationale et en dommages de niches. A l'horizon 2023, APRIL ambitionne de devenir un acteur digital, omnicanal et agile, champion de l'expérience client et leader sur ses marchés.

Le groupe APRIL opère dans 16 pays et a enregistré en 2021 un chiffre d'affaires de 544M€.

Contactez
votre assureur-conseil :


association
des assurés
april

ÉCOUTER - AGIR - SOUTENIR

l'association : www.associationdesassuresapril.fr

Tout adhérent d'un contrat souscrit par l'Association des Assurés APRIL, devient automatiquement membre de l'Association. Vous accédez ainsi, au-delà de vos garanties d'assurance, aux soutiens de l'Association. Retrouvez toutes les informations sur le site de

 APRIL Santé Prévoyance

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03

pro.april.fr

S.A.S.U. au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.
Contrat géré par APRIL Santé Prévoyance, co-conçu et assuré par FIDELIDADE COMPANHIA DE SEGUROS.

 april

L'ASSURANCE EN PLUS FACILE